

[Text]

Lors d'une prochaine rencontre, monsieur le président, monsieur Montreuil, peut-être pourrions-nous vous interroger plus longuement de nouveau, vous-même et M. Huot, sur le sujet.

• 1550

Dans un autre domaine, monsieur le président, le ministère de l'Expansion économique régionale commande des études à la grandeur du pays. J'aimerais savoir si ces demandes sont décentralisées, c'est-à-dire si la responsabilité appartient à chacune des provinces. Aussi, est-ce que vous avez sous la main le nombre d'études commandées au cours de l'année financière se terminant la semaine prochaine et celles également pour l'année 1979-1980, globalement et par province?

M. Montreuil: Monsieur le président, il existe dans bon nombre de provinces canadiennes des ententes ou des études, le terme anglais c'est «*planning agreements*», qui ont été négociées et signées avec bon nombre de provinces, entre autres Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick. J'essaie d'en identifier d'autres, mais ce sont les principales.

Au Québec, il existait au tout début, en 1976, je crois, une entente auxiliaire qui s'appelait les études industrielles. Le Québec n'a pas voulu amender cette entente et il y a eu une sous-utilisation des fonds dans le cadre d'une entente. Pour répondre spécifiquement à votre question, le gouvernement canadien, par le biais du MEER, a signé des ententes avec les provinces pour des études industrielles. C'est décentralisé dans le sens que c'est administré au niveau de chaque province par le directeur général du ministère ou le sous-ministre adjoint, dépendant du cas.

M. Bujold: A cet effet, est-ce que vous avez l'intention de continuer cette politique? Allez-vous injecter plus d'argent au niveau de ces programmes d'études?

M. Montreuil: Dans le cadre des études industrielles, le Ministère, aux niveaux provincial, régional et national, a l'intention d'avoir des fonds pour entreprendre des études industrielles qui répondent davantage à la nouvelle vocation des ministères fusionnés de l'Expansion économique régionale et de l'Industrie et du Commerce.

Nous n'avons pas l'intention, sous l'égide du Ministère, de renégocier des ententes d'études industrielles avec les provinces. L'annonce faite par le premier ministre en date du 12 janvier fait bien état que le nouveau ministère d'État au développement économique et régional (DEDER) doit entreprendre incessamment des négociations avec les provinces en vue de formuler un nouveau cadre d'ententes conjointes. En fait, cette responsabilité d'interlocuteur privilégié avec les provinces en vue d'un apport conjoint réside maintenant au sein du DEDER.

M. Bujold: Si je comprends bien, ce serait le DEDER qui devrait normalement faire les études industrielles?

M. Montreuil: Non. S'il y avait une volonté de la part des provinces de s'associer avec le gouvernement canadien pour faire de la planification conjointe, au niveau spatial par exemple, des opportunités de développement, ce serait par le truchement du DEDER. Maintenant, de notre côté, on peut aussi se

[Translation]

Perhaps, Mr. Montreuil, we could question you and Mr. Huot in more detail on this subject during an upcoming meeting.

Moving onto another area, Mr. Chairman, the Department of Regional Economic Expansion commissions country-wide studies. I would like to know whether these studies are decentralized, in other words, whether responsibility for them falls under the individual provinces. Also, do you have with you figures on the number of studies commissioned during the fiscal year ending next week and during the 1979-80 fiscal year, generally and by province?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, in many Canadian provinces, including Newfoundland, Nova Scotia, and New Brunswick, planning agreements have been negotiated and signed. I can try to identify other provinces, but those are the main ones.

At the very beginning, in 1976, I believe there was a subsidiary agreement with Quebec entitled, "Industrial Studies". Quebec did not wish to amend the agreement, and the funds available in the context of the agreement were under-utilized. To give you a specific answer to your question, the Canadian government, through DREE signed agreements with the provinces for industrial studies. The agreements are decentralized in that they are administered at the provincial level by the department's director general or assistant deputy minister, according to the case.

Mr. Bujold: Do you intend to continue this policy? Are you going to inject more money into these planning agreements?

Mr. Montreuil: At the provincial, regional, and national levels, the department intends to provide funds to undertake industrial studies more appropriate to the new vocation of the merged departments of Regional Economic Development and Industry, Trade and Commerce.

Under the aegis of the department, we do not intend to renegotiate industrial studies with the provinces. The prime minister's announcement of January 12 states clearly that the new Ministry of State to Economic and Regional Development (MSERD) will be starting negotiations with the provinces towards the establishment of a new group of joint agreements in the very near future. In fact, the responsibility for privileged discussions with the provinces towards joint support now falls under MSERD.

Mr. Bujold: If I understand correctly, it would normally be up to MSERD to carry out industrial studies?

Mr. Montreuil: No. If the provinces wanted to join with the Canadian government to carry out joint planning, for instance in the space area, development opportunities would be made available through MSERD. Once the mechanism has been set in place, we can use it in the context of our new responsibilities